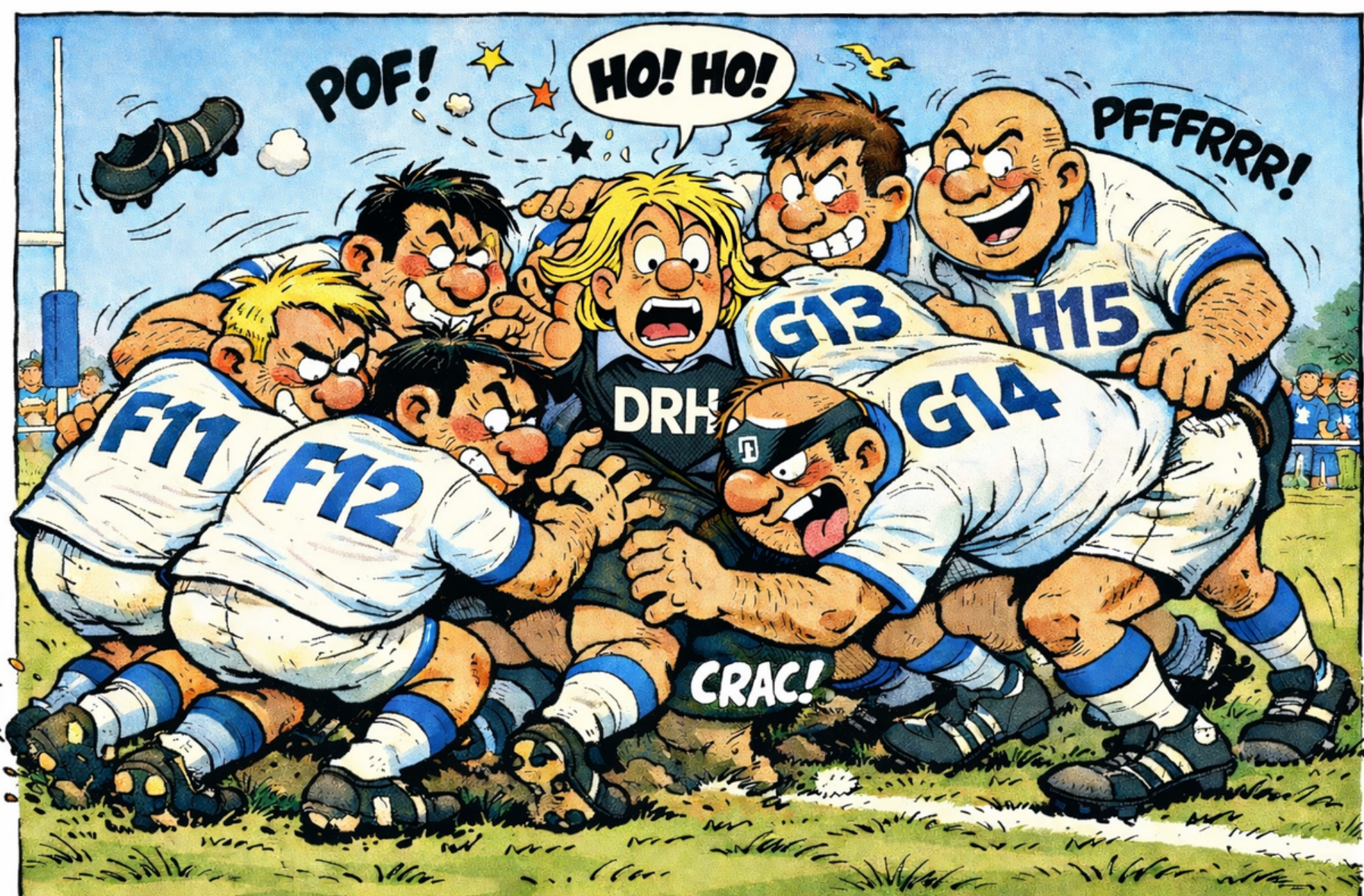


Vous avez dit bonus ?

Un bonus pour tous les cadres !



La **CFE-CGC** revendique à nouveau **l'extension** du système des **bonus** pour les cadres **F11 et F12**.
Dès 2026, tous les **cadres** doivent enfin bénéficier d'une **reconnaissance** à la hauteur de leur **implication** et de leurs **performances**.

Mais au fait le bonus, qu'est-ce que c'est ?

Le **bonus** est l'introduction d'une **part variable liée aux résultats** dans la rémunération des cadres.

Il dépend:

- des résultats **individuels**;
- des résultats **collectifs**;
- de la **classification**.



Le bonus, à quoi ça sert?

La mise en place des bonus vise à :

- **Motiver** et **récompenser** les **cadres** pour l'atteinte de leurs **objectifs individuels** ;
- **Motiver** et **récompenser** les **cadres** pour l'atteinte des **objectifs collectifs** ;
- **Fidéliser** les **cadres** au même titre que **l'ancienneté** pour les **collaborateurs**

... sauf pour les F11 et F12, grands oubliés par la Direction.

Le calcul des bonus est différent suivant les classifications :

Classification	% Salaire	Répartition du bonus	
		Part individuelle	Part collective
F11-F12	ZERO!	ZERO!	ZERO!
G13	4%	70%	30%
G14	7%	70%	30%
H15	10%	70%	30%
H16	10%	70%	30%
I17-I18	Chut!	Entre 50% et 65%	Entre 35% et 50%

Part individuelle* : elle dépend de certains objectifs de l'EPDP : pensez à bien les négocier !

Part Collective : dépend du **Résultat** (60%), du **Cash Flow** (25%) et du **Besoin de Fonds de Roulement** (15%).

Exemple calcul du Bonus G13 = 4% Salaire x [0,7 x Part individuelle + 0,3 x part collective]

*après consolidation et arbitrage COMEX

La quête du Bonus Universel

Au commencement était le Bonus,
et le Bonus n'était réservé qu'aux seuls
Cadres Dirigeants.
Et les salariés regardèrent... et ils
souponnèrent.
Alors agit la CFE-CGC, et elle dit :
« Que le Bonus soit pour tous ! »
Et la lutte fut longue,
et l'insistance grande,
et la persévérance sans relâche.
Et la CFE-CGC, à force de combats
acharnés, obtint de haute lutte :

- Un Bonus ouvert aux IIIB en 2019
- Un Bonus ouvert aux IIIA en 2023
- Un Bonus étendu à partir du G13 en 2024
- Et le maintien sacré des droits à bonus pour les salariés reclassés.

Pendant ce temps,
d'autres syndicats non catégoriels
s'insurgèrent :
« Supprimons les bonus... »
Mais leurs paroles ne furent point
retenues.
Car l'instauration du Bonus à partir du G13
est à mettre au seul crédit de la CFE-CGC,
et cela fut écrit, et cela fut su.
Et en l'an 2025,
la CFE-CGC obtint que le Bonus soit exclu
de la rémunération prise en compte
pour la comparaison avec le
Salaire Minimum Hiérarchique (SMH).
Et cela ne fut que justice.
Et pour 2026,
avec la CFE-CGC,
un Bonus pour les F11 et F12 ?
Fin du chapitre premier

Vos délégués syndicaux centraux



Daniel VERDY
06 21 00 30 26



Vincent COSSART
06 73 99 14 17



Jean-Marc TRYOEN
07 72 72 57 83



Cadres, qui mieux que la CFE-CGC
défend vraiment vos intérêts?
Rejoignez notre quête !

